

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Modification des statuts du SMBVV et désignation de délégués

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2018 relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et plus particulièrement l'intégration de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne dans le cadre de la représentation/substitution.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019110-DE
Regu le 09/01/2020

Par cette délibération le Conseil communautaire prenait acte à l'unanimité de la proposition d'adhésion au Syndicat pour exercer la compétence GEMAPI en représentation/substitution pour les communes de Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Condat sur Vézère, La Bachellerie, La Feuillade, Pazayac, Le Lardin Saint Lazare, Terrasson-Lavilledieu et Thenon ; et pour la partie située sur le bassin versant de la Vézère des communes suivantes : Ajat, Badefols d'Ans, Beauregard de Terrasson, Châtres, Les Coteaux Périgourains (Chavagnac et Grèzes), Coubjours, Granges d'ans, La Cassagne, La Chapelle Saint Jean, Ladornac, Limeyrat, Nailhac, Peyrignac, Saint Rabier et Villac.

Il indique que par courrier réceptionné en date du 5 novembre 2019, le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne sollicite la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort pour qu'elle se prononce avant le 09 décembre 2019 sur les nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne en date du 12 juillet 2019.

De plus, le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Les conseils communautaires du 22 avril 2014 et du 10 juillet 2018 ont désigné des délégués pour les communes de La Feuillade, Pazayac, Condat sur Vézère, Terrasson-Lavilledieu, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, La Bachellerie, Le Lardin Saint Lazare et Thenon.

Il convient désormais de désigner des délégués pour les communes situées sur le bassin versant de la Vézère : Ajat, Badefols d'Ans, Beauregard de Terrasson, Châtres, Les Coteaux Périgourains, Coubjours, Granges d'Ans, La Cassagne, La Chapelle St Jean, Ladornac, Limeyrat, Nailhac, Peyrignac, Saint Rabier et Villac.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,
- Vu la proposition faite au Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne visant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat et portant notamment sur l'actualisation des compétences pour reprendre le libellé de la compétence GEMAPI telle que définie à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- Considérant que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, réuni le 12 juillet 2019, a adopté à l'unanimité les modifications susvisées,
- Vu les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne en annexe de la présente délibération,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération ;

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019110-DE
Regu le 09/01/2020

- **DESIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les communes concernées

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Ajat	Didier CLERJOUX	Jacqueline CLAVERIE
Badefols d'Ans	Sylviane GRANDCHAMP	Christian OUSTALET
Beauregard de Terrasson	Lionel ARMAGHANIAN	Jean-Paul LACOMBE
Châtres	Bernadette MERLIN	Gérard VENARD
Les Coteaux Périgourdins	Jean-Marie SALVETAT	Jean-Marie CHANQUOI
Coubjours	Jean-Michel LAGORSE	Jean-Marie CHAMPAGNE
Granges d'ans	Jacques MIGNOT	Maurice DUBREUIL
La Cassagne	Charles SOL	Béatrice ROLLAND
La Chapelle Saint Jean	Daniel BOUTOT	Rolande DESVEAUX
Ladornac	Philippe VIEILLEFOSSE	Odile DELALBRE
Limeyrat	Claude SAUTIER	Jean-Paul CHIOROZAS
Nailhac	Francis AUMETTRE	Fabien JOFFRE
Peyrignac	Serge PEDENON	Aimé LATOUR
Saint Rabier	Mathieu CHEDEVILLE	Brigitte DOLLE
Villac	Laurent PELLERIN	Georgette RAFAILLAC

- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 19/12/2019

Le Président,
 Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019110-DE
 Regu le 09/01/2020